

Avec vous,
au cœur de votre sécurité

Le formulaire s'adresse à toute personne qui fait l'objet d'une mise en accusation ou d'une déclaration de culpabilité pour un acte criminel ou une infraction criminelle et qui souhaite exercer des activités à titre de personne responsable, de formateur, de dirigeant, d'administrateur ou d'associé chez un prestataire de formation, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu.

Marche à suivre

Faites parvenir, par un compte sécurisé, ce formulaire dûment rempli, signé et daté, accompagné de la liste des antécédents judiciaires délivrée depuis 90 jours ou moins par un corps policier du Québec et, le cas échéant, toutes les pièces justificatives aux fins d'analyse des antécédents judiciaires (ex. : un jugement) à votre secteur.

- Assurez-vous de fournir tous les documents requis, puisque toute demande incomplète ne sera pas traitée par la Société et les documents transmis seront détruits.

Analyse des antécédents judiciaires

- L'analyse des pièces justificatives fournies avec la demande permettra de déterminer si les poursuites encore pendantes ou les déclarations de culpabilité mentionnées dans la liste des antécédents judiciaires ont un lien avec les aptitudes requises et le comportement approprié à l'emploi.
- Une demande est irrecevable lorsque la personne a été mise en accusation ou a été reconnue coupable d'une infraction incompatible avec les activités d'un prestataire de formation, à moins qu'un pardon n'ait été obtenu.
- Le résultat de l'analyse sera transmis par écrit au prestataire de formation identifié ci-dessous à la section 2, dans les meilleurs délais.

Pour plus d'information, consultez la page [Nous joindre](http://saag.gouv.qc.ca/extranet-ecoles-conduite/nous-joindre) du site Web de la Société à saag.gouv.qc.ca/extranet-ecoles-conduite/nous-joindre.

1. Renseignements sur la personne qui fait l'objet d'une mise en accusation ou d'une déclaration de culpabilité pour un acte criminel ou une infraction criminelle et qui exerce ou souhaite exercer des activités dans une entreprise prestataire de formation

Nom		Prénom	
Numéro de permis de conduire	Titre de l'emploi occupé ou visé chez le prestataire de formation		

2. Renseignements sur le prestataire de formation pour lequel vous travaillez ou souhaitez travailler

Numéro de reconnaissance ou d'autorisation	Nom du prestataire de formation
--	---------------------------------

3. Explications sur les antécédents judiciaires

Expliquez et documentez les motifs pour lesquels vous estimez que les antécédents judiciaires ne présentent aucun lien avec les aptitudes requises et le comportement approprié. Si nécessaire, vous pouvez ajouter une ou plusieurs pages supplémentaires.

[illegible]

[illegible]

Au besoin, joignez une ou plusieurs pages supplémentaires.

4. Signature de la personne qui fait l'objet d'une mise en accusation ou d'une déclaration de culpabilité pour un acte criminel ou une infraction criminelle et qui exerce ou souhaite exercer des activités chez un prestataire de formation

Attention La liste des antécédents judiciaires, délivrée depuis 90 jours ou moins par le service de police, est obligatoire pour l'analyse du dossier. N'oubliez pas de la joindre à la demande d'analyse. Veuillez également à fournir tous les documents que vous jugez pertinents (ex. : jugement).

Attention La liste des antécédents judiciaires, délivrée depuis 90 jours ou moins par le service de police, est obligatoire pour l'analyse du dossier. N'oubliez pas de la joindre à la demande d'analyse. Veuillez également à fournir tous les documents que vous jugez pertinents (ex. : jugement).

Signature

Date (Année-Mois-Jour)

Renseignements personnels

La Société ne recueille que les renseignements personnels qui sont indispensables à l'exercice de ses attributions et à l'application des lois dont elle a la responsabilité en tout ou en partie. Son personnel autorisé traite de façon confidentielle les renseignements personnels qui lui sont confiés. Ils peuvent être communiqués à ses mandataires et à certains ministères et organismes, y compris ceux situés à l'extérieur du Québec, le tout conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Ils peuvent aussi servir aux fins de production de statistiques, d'étude, de sondage, d'enquête ou de vérification. Omettre de les fournir peut entraîner un refus du service demandé. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger.

Pour plus d'information, consultez la Politique de confidentialité de la Société à saaq.gouv.qc.ca/confidentialite ou téléphonez au Centre des relations avec la clientèle de la Société.